

Infos Municipales



janvier 2016

N° 44

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 16 octobre - rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 16 octobre 2015.

Concernant le **CONTRAT DE RIVIERE BEAUME-DROBIE**, il faut lire :

« Le Conseil Municipal dans sa séance du 16 octobre 2015 a décidé de ne pas signer le contrat de rivière du bassin versant de la Beaume et de la Drobie, car la compétence « gestion équilibrée des cours d'eau de la Ligne et de la Beaume » a été donnée à la Communauté de Communes du Val de Ligne, qui a transféré cette même compétence au Syndicat Ardèche Claire.»

Réunion du Conseil Municipal du lundi 30 novembre

Taxe d'aménagement : Il a été adopté la reconduction de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la commune pour l'année 2016.

CdC du Val de Ligne : Réception du rapport d'activités pour l'année 2014.

Dénomination d'un bâtiment communal : La salle intergénérationnelle devient « salle de la Blache », du nom du lieu-dit où elle est implantée.

Aménagement d'une aire de jeux au lotissement « Les Jardins de Marie-Louise » : Une dalle béton sera posée par les employés communaux.

Vente ou maintien dans le domaine communal des parcelles A572 lieudit « Toufache » et A578 lieudit « Bouroule » : Le conseil va proposer un échange de terrains à d'éventuels acquéreurs.

Réhabilitation d'un bâtiment communal (ex maison Mesclon) : Suite à la consultation de maîtrise d'œuvre, le cabinet J. Dominguez a été choisi pour accompagner le projet.

Cantine municipale : Le principe en ayant été adopté, une commission est créée pour étudier la possibilité d'une cantine municipale pour les enfants des écoles.

Projet de convention des cycles « piscine » scolaires : Le projet de convention entre les communes d'accueil scolaire adhérentes au SMAM et les communes de résidence des élèves non adhérentes au SMAM a été adopté.

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 4 décembre

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Le conseil municipal a répondu défavorablement au scénario de regroupement proposé par le préfet.

Il propose à la majorité des voix (9 pour – 5 contre – 1 abstention) de rejoindre la fusion des CdC « Pays Beaume-Drobie », « Gorges de l'Ardèche » et « Pays des Vans en Cévennes », mais demande à être associé, dans l'attente d'un vote définitif aux travaux de ce regroupement ainsi qu'à ceux de la fusion des CdC « Aubenas-Vals », « Ardèche des sources et volcans », « Val de Ligne », « le Vinobre » et « Berg et Coiron ».

Le maire informe le conseil que le commune a bénéficié de diverses subventions (DETR, dotation département, dotation réserve sénatoriale) dont le montant total s'élève à environ 50 % du coût de la réhabilitation du bâtiment mairie.

Réhabilitation d'un bâtiment communal (ex maison Mesclon) : Le montant des travaux envisagés s'élève à 199 569 € TTC. Une demande de subvention sera faite au titre de la DETR.

Réunion du Conseil Municipal du lundi 25 janvier

Schéma départemental de coopération intercommunale : Au vu de la situation du dossier, le conseil municipal décide une consultation auprès des habitants de la commune. Une réunion publique aura lieu ce vendredi 29 janvier à la salle de la Blache.

Réunion publique et consultation

70 personnes présentes à la réunion publique

339 se sont exprimées par bulletin de vote :	CdC des Gorges de l'Ardèche :	60
	Communauté d'agglomération d'Aubenas-Vals :	22
	CdC Beaume-Drobie :	257

Réunion du Conseil Municipal du samedi 30 janvier

Schéma départemental de coopération intercommunale : Au vu des résultats de la consultation auprès de la population, le conseil municipal -à l'unanimité des membres présents- souhaite se ranger à l'avis de la population qui conduit à proposer que la commune de Laurac-en-Vivarais rejoigne la CdC Beaume-Drobie.

Question diverse : Le conseil approuve la proposition du maire de faire une recherche de candidature d'un médecin généraliste.

L'Ardéchoise 2016

La course passera à Laurac jeudi 16 et vendredi 17 juin.

L'an dernier, le village a été remarqué par l'organisation et primé.

Cette année, le thème choisi est « Les cinq continents ».

Un atelier débutera le vendredi 5 février, à 14h00, pour la confection des décors.

Chacun est invité à y participer, à sa convenance.



La TNT passe à la Haute Définition (HD)



**Le passage à la TNT HD se fera en une nuit,
du 4 au 5 avril 2016.**

Qui est concerné ?

- Tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau.
- Certains qui réceptionnent la télévision par câble ou satellite (faire vérifier par l'opérateur que le décodeur est bien compatible).

Comment vérifier son équipement ?

Le téléviseur ou l'adaptateur externe est compatible si :

- Vous voyez sur votre équipement le logo : TNT HD,
- Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant sur la chaîne 7 ou 57.

Dans le cas contraire, vous devez vous équiper d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 (coût 25, 30 €)

Aide à l'équipement

Elle concerne les téléspectateurs qui ne sont pas soumis à la redevance télé.
Elle s'élève à 25 €.

Et puis

Il sera nécessaire, le 5 avril de procéder à une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.

Pour en savoir plus, pour un diagnostic, on peut se connecter sur le site : recevoirlatnt.fr

Adressage

Le travail préparatoire est achevé et en cours de réalisation.

Pourquoi ?

Pour permettre une jonction sans encombre ni retard avec un correspondant :

- les services : La Poste, Service de livraison,
- les secours : SAMU, SDIS
- la localisation : GPS
- l'installation de la fibre optique.

Comment ?

Toutes les voies de la commune ont été dénommées.

Chaque habitation a reçu un numéro individuel (au mètre sur les voies, en circulaire pour les places).

Placer son numéro :

- Il sera distribué dans les boîtes par la mairie.
- Celui-ci doit être visible, apposé à la limite de la voie publique.
- Il peut être vissé ou collé (boîte postale, mur, piquet).
- Les bricoleurs, habitants, voisins... sont mobilisés.
- Prendre contact avec la mairie en cas de doute ou difficulté.

Contacts :

La nouvelle adresse doit être diffusée aux correspondants et services habituels : URSSAF, Pôle emploi, service carte grise, EDF, SAUR ...



Concert au Mont-Blanc (1993) : mise en espace
Roger Lombardot, réalisation Denis Ducroz

La beauté sauvera le monde

1989 : Un médecin, président d'une ONG, me dit : « Ce sont des gens comme vous, des artistes, qu'il faudrait pour réchauffer les populations après notre départ. Il ne suffit pas de soigner les plaies du corps, il faut panser les plaies du cœur et de l'âme. Et je ne connais rien de mieux que la beauté pour apaiser et redonner le goût de vivre. Je le dis parce que j'en ai fait l'expérience. »

Quelques mois plus tard, le mur de Berlin tombe. Pour répondre au vœu de ce médecin, je me rends en Roumanie, puis dans les Balkans ravagés par la guerre. **La beauté sauvera le monde** évoque en images, en musique et en mots cinq années d'interventions artistiques au service de la vie... avec pour vaticane cette réflexion d'Andrei Tarkovski : « *Mon devoir est de faire en sorte que celui qui voit mon travail ressente le besoin d'aimer, de donner son amour et qu'il perçoive l'appel de la beauté.* »

Texte et interprétation : Roger Lombardot
Voix, guitares : Nicolas Dritsch
Création lumière/vidéo : Nathalie Leroy
Son : Geoffroy Roger
Crédit photo : Michel Massi
Crédit vidéo : Denis Ducroz
Production : Théâtre d'Aujourd'hui

Théâtre d'Aujourd'hui
Rue Lavarenne – 07110 Laurac-en-Vivarais

du 24 mars au 17 avril 2016
Jeudi, Vendredi, Samedi 20 h 30
Dimanche 18 h

Réservation impérative : Tél. 04 75 36 90 99 E-mail : theatre.daujourdhui@wanadoo.fr

Laurac Rando

COMPLET

Laurac Rando organise

« La journée du Printemps » : Laurac – Marseille
Samedi 19 mars 2016

Départ en car : 6 h 30 précises, place de l'Herboux

Matin : randonnée dans la ville de Marseille, Notre Dame de la Garde

Déjeuner : Restaurant sur le port

14 h 30 : Visite au MUCÉM avec guide (1 h 30), Temps libre jusqu'à 16 h 30

Retour : 20 h 00 à Laurac

Tarif : 55 €

Contact : André COLIN, président : 04 75 36 81090 ou 06 16 23 11 70
Annie TOUREL : 04 75 36 80 08